DELIBERATION CR009-2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 18 avril 2025 ;

Objet de la délibération : Procès-verbal de la Commission de la Recherche du 27 janvier 2025

La Commission de la Recherche réunie le 28 avril 2025 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal de la Commission de la Recherche du 27 janvier 2025 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

Françoise GROLLEAU
Présidente
de l'Université d'Angers
Signé le 20 mai 2025

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire, elle pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université d'Angers ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.
La Présidente de l'Université d'Angers peut être saisie par voie postale, à l'adresse suivante : Présidence de l'Université d'Angers 40, rue de Rennes - BP 73532 49035 - ANGERS cedex 01
La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, CS 24111 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr
Conformément aux articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, en cas de refus opposé à un éventuel recours gracieux déposé auprès de la Présidente de l'Université ou de rejet implicite consécutif au silence gardé durant deux mois par la Présidente ainsi saisie, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un nouveau délai de deux mois selon les modalités précitées. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.
Mis en ligne le : *21 mai 2025*

PROCÈS-VERBAL

Commission de la Recherche
27 janvier 2025

Soumis au vote de la Commission de la Recherche du 28 avril 2025

université angers

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 27 janvier 2025 à 14h30 dans l'amphi Lagon de la Faculté Droit, Economie et Gestion de l'Université d'Angers, 13 allée François Mitterrand, sous la présidence de Mme CAMUS.

GROLLEAU Françoise Présidente de l'université	Excusée, donne procuration à Sandra CAMUS
CAMUS Sandra Vice-Présidente Recherche	Présente
AMIARD Stéphane	Présent
BARBEROUSSE Michel	Excusé, donne procuration à Stéphane AMIARD
BONNET Manon	Présente
BOURSIER Jérôme	Absent
BRIS Céline	Absente
BUSSON-BENHAMMOU Corine	Absente
BUTIN Soline	Présente
CANEVET David	Présent
CARLES Rémi	Excusé, donne procuration à Gilles STUPFLER
CONTAMINA Sandra	Absente
DUCROQUET Aude	Présente
DUHAMEL Philippe	Absent
FASQUEL Jean-Baptiste	Présent
FASSOT Céline	Présente
GERARD Marie-Françoise	Présente
GIMEL Jean-Christophe	Excusé, donne procuration à Frédéric LAGARCE
GOUDET Olivier	Présent
HERMETET Anne-Rachel	Excusée, donne procuration à Aude DUCROQUET
JACQUES Marie-Agnès	Excusée, donne procuration à Sandra CAMUS
LAGARCE Frédéric	Présent
LAMBERT WIBER Sophie	Excusée, donne procuration à Patrice MARCILLOUX
LE NAN Frédérique	Présente
LEGENDRE Claire	Excusée, donne procuration à Céline FASSOT
LEMENAND Thierry	Présent
MARCHAUD Alix	Présent
MARCILLOUX Patrice	Présent
MARIE DIT CHIROT Clément	Présent
MERCIER Félix	Absent
MERCIER Nicolas	Excusé, donne procuration à Jean-Baptiste FASQUEL
MILLOT Vincent	Excusé, donne procuration à Frédérique LE NAN
PAGANO Alain	Excusé, donne procuration à Aude DUCROQUET
PIRES NEGRAO Marcelo	Excusé, donne procuration à Patrice MARCILLOUX
SCHMIDT Aline	Présente
SECOUE Pierre	Présent
STUPFLER Gilles	Présent
TAILLEFAIT Antony	Présent
VAN BOGAERT Patrick	Présent

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

Membres à titre consultatif présents :
Nicolas PAPON, Directeur de la SFR ICAT
Fabrice FOUCHER, Directeur de la SFR QUASAV

Personnes invitées par la Présidente :
Bénédicte GIRAULT, Directrice de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

Secrétariat de séance :
Service des affaires institutionnelles

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

Ordre du jour :

Table des matières

1. Procès-verbaux 1

1.1 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 2 décembre 2024 - reporté... 1

2. Prospectives et moyens 1

2.1 Actualisation de la liste des plateformes et plateaux techniques de l'Université d'Angers - vote 1

2.2 Répartition du budget de la Recherche 2025 - vote 3

3. Questions diverses 10

4. ANNEXE : diaporama de la séance du 27 janvier 2025 11

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

Madame CAMUS ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 14h40. À l'ouverture de la séance du 27 janvier 2025, 30 membres sont présents ou représentés (38 membres en exercice, 19 membres présents et 11 membres représentés). Elle fait état des excusés et procurations.

Points soumis au vote

1. Procès-verbaux

1.1 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 2 décembre 2024 - reporté

Madame CAMUS indique que l'approbation de ce procès-verbal est reporté à la prochaine Commission de la Recherche.

2. Prospectives et moyens

2.1 Actualisation de la liste des plateformes et plateaux techniques de l'Université d'Angers - vote

Madame CAMUS informe que deux points vont être évoqués : la fermeture de la plateforme LENTIVEC, qui fait partie de la SFR ICAT, et le changement de nom du plateau technique COMIC, qui devient HIMIC. Elle rappelle que les plateformes et les plateaux techniques ont fait l'objet de deux délibérations lors de la Commission de la recherche du 4 avril 2022, pour la validation du cadre général des prestations de services au 1er janvier 2022 et de la liste des plateaux et plateformes.

Les Plateaux (PT) et Plateformes (PF) résultent d'un regroupement cohérent d'équipements spécifiques et de compétences associées susceptibles de proposer des prestations de services à destination des unités de recherche de l'Université d'Angers et de partenaires externes. Tous les plateaux et plateformes de l'Université sont rattachés à une SFR. La différence repose sur l'ouverture aux partenaires extérieurs :

- Pour les plateaux la priorité est donnée aux demandes internes à la SFR, l'ouverture aux partenaires externes est possible.
- Pour les plateformes, toutes les demandes internes et externes sont traitées de façon indifférenciée entre les utilisateurs.

Monsieur PAPON explique que la plateforme LENTIVEC est spécialisée dans la production d'une sorte de virus qui permet de faire de la transgenèse des cellules animales.

Madame CAMUS signale que plusieurs étapes amènent l'Université d'Angers à fermer cette plateforme. En effet, le responsable scientifique de la plateforme, Guillaume PODEVIN, a démissionné en juin 2024, ce qui a engendré un appel à candidatures. Damien LUQUE PAZ et Charline MIOT ont fait remonter deux déclarations d'intention en septembre, mais se sont rétractés le mois suivant. En l'absence de direction et d'activités de la plateforme, la décision a été prise de fermer la plateforme et une information a été transmise à ce propos en conseil de la SFR ICAT. Par ailleurs, cette plateforme faisait partie du GIS Biogenouest qui a acté le retrait de son label en conseil d'administration le 13 novembre 2024.

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

Monsieur PAPON fait une présentation rapide de chaque plateforme et plateau technique de la SFR ICAT :

- PRISM : plateforme d'imagerie du petit animal, études de marquage, de métabolisme
- PRIMEX : plateau technique utilisé pour radiomarquer un nouveau médicament avec un atome radioactif
- SCIAM : plateau technique de microscopie au sens large
- PACEM : plateau technique d'analyse, de séquençage et de tri cellulaire et moléculaire
- SynNanoVect : plateforme de production de nanovecteurs pour mieux administrer et cibler les nouveaux médicaments dans divers modèles
- SCAHU : plateau technique d'animalerie hospitalo-universitaire de modèles murins

Monsieur VAN BOGAERT s'interroge sur le devenir du personnel qui était affecté à la plateforme LENTIVEC.

Madame CAMUS répond que la DRH étudie actuellement les possibilités pour repositionner l'ingénieur de recherche sur des postes vacants.

Monsieur PAPON ajoute que les équipements de cette plateforme continuent d'être utilisés par quatre collègues compétents, qui ont obtenu les accréditations nécessaires à leur utilisation. Cette plateforme qui était tournée vers l'extérieur se transforme donc en plateau technique propre à l'Université d'Angers.

Monsieur FOUCHER fait une présentation rapide de chaque plateforme et plateau technique de la SFR QUASAV :

- ANAN : plateau technique d'analyse d'acides nucléiques pour du génomique et du génotypage (équivalent de Pacem en Santé)
- IMAC : plateau technique d'imagerie cellulaire (équivalent de SCIAM en Santé)
- PHYTO : plateau technique d'analyses phytochimiques
- HIMIC : plateau technique de conservation et d'isolement de micro-organismes qui se transforme en plateau technique d'isolement à haut-débit de micro-organismes et leur caractérisation, sous gestion de l'INRAE, d'où le changement de nom
- PHENOTIC : plateforme de production et de phénotypage des semences et des plantes pour le végétal sur Angers

Arrivée de Mme SCHMIDT et M. LAGARCE à 14h57

Monsieur CANEVET fait une présentation rapide de chaque plateforme et plateau technique de la SFR MATRIX :

- CARMA : plateau technique de spectroscopie et de caractérisation de matériaux fonctionnels
- CRISTAL : plateau technique d'analyse thermique et de cristallographie
- LASIMA : plateau technique focalisé sur l'utilisation de lasers et de techniques d'imagerie pour caractériser les composés synthétisés et isolés
- ASTRAL : plateau technique d'analyse structurale moléculaire

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

Madame CAMUS informe qu'il existe une plateforme au sein de la SFR CONFLUENCES, à savoir la plateforme USERLAB, qui met en place des protocoles expérimentaux permettant d'analyser le comportement des individus, de manière implicite et explicite.

Madame CAMUS propose de procéder au vote.

La Commission de la Recherche approuve à l'unanimité avec 33 voix pour l'actualisation de la liste des plateformes et plateaux techniques de l'Université d'Angers.

Départ de M. PAPON à 15h00

2.2 Répartition du budget de la Recherche 2025 - vote

Madame CAMUS informe que l'année 2025 est quelque peu complexe. Un premier message a été envoyé à destination des directions des composantes et des directions des unités de recherche pour les informer qu'en attendant le vote du budget au niveau national qui devrait permettre un retour à la normale, les universités ne doivent pas dépasser 25 % des dépenses lors du premier trimestre 2025 (janvier, février et mars). Seules les dépenses urgentes, nécessaires ou déjà engagées peuvent être réalisées durant les trois prochains mois.
En ce qui concerne le budget Recherche de l'UA, elle rappelle que le budget initial présenté lors de la Commission de la recherche du 2 décembre 2024 s'établissait à 2 352 791 €. La Présidente avait alors expliqué qu'il n'était pas possible de voter ce montant au vu du contexte national. C'est la raison pour laquelle la Commission de la recherche s'était entendue pour voter un budget recherche à hauteur de 1 882 233 €, soit une baisse de 20 % par rapport à ce qui était prévu. Madame CAMUS précise que ce montant est à la main de l'instance mais d'autres dépenses concernant la recherche n'apparaissent pas dans ce budget : les contrats doctoraux, les Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT), le référentiel recherche, etc. Par ailleurs, il avait été voté, lors de cette même Commission de la recherche, des crédits scientifiques à hauteur de 1 279 092 € pour les laboratoires de recherche et les SFR. Or, entre la Commission de la recherche et le Conseil d'administration, des arbitrages ont eu lieu et ont fait diminuer le budget recherche de 24k€ environ. Le Conseil d'administration du 19 décembre 2024 a ainsi voté un budget recherche à hauteur de 1 858 200 €, dont 1 271 450 € de crédits scientifiques pour les laboratoires et les SFR. La Commission de la recherche doit aujourd'hui voter la répartition du budget restant, soit 586 750 € (contre 735 835 € initialement). L'objectif est donc de réaliser 167 085 € d'économies.

Madame BUTIN souhaite davantage de précisions sur la répartition des crédits entre les différents laboratoires.

Madame CAMUS explique qu'il existe des différences en termes de répartition entre les UMR, qui bénéficient d'une dotation un peu plus importante, et les laboratoires non-UMR. La répartition est basée sur les effectifs de titulaires au sein de l'unité. Hormis le bonus indépendance, tous les autres bonus ont été maintenus. Ces dotations ont été notifiées à chaque directeur de laboratoire et de SFR. Le bureau a ensuite engagé des discussions pour déterminer les crédits restants à répartir et trouver des solutions pour faire des économies sur les dépenses hors crédits scientifiques. La proposition est la suivante :

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

- Dotation collège doctoral : 60 000 € (au lieu de 48 000 € proposés au budget initial) car la dotation était insuffisante au regard des dépenses réalisées ces dernières années (reversements à Nantes Université, cérémonies des diplômes, finale locale de Ma Thèse en 180 secondes, formations des HDR, etc.).
- Fonds d'intervention : 60 000 € (au lieu de 80 000 € proposés au budget initial). Ce fonds permet notamment de faire face aux aléas, typiquement lors de pannes d'équipements. L'enveloppe n'est généralement pas entièrement dépensée, comme en 2023 (41 000 € dépensés) et 2024 (52 000 € dépensés), d'où une proposition de diminution.

Monsieur FOUCHER pense qu'il faut être vigilant à ne pas trop diminuer cette enveloppe car les collègues risquent de solliciter davantage le fonds d'intervention en raison des restrictions pour l'année 2025. Par ailleurs, l'interdiction de faire des dépenses d'investissement risque d'augmenter les demandes en direction du fonds d'intervention pour effectuer des réparations.

- Nouveaux arrivants Campagne 2025 (entrés en septembre 2024). Levier Pulsar : 80 000 € (au lieu de 75 000 € proposés au budget initial). L'Université d'Angers accueille 15 nouveaux enseignants-chercheurs qui bénéficient, chacun, d'une enveloppe de 5 000 € pour lancer leur recherche (2 x 5 000 € en cas de dépôt de projet au dispositif régional Pulsar).
- Cofinancements Université d'Angers sur projets structurants : 15 000 € (au lieu de 55 000 € proposés au budget initial). L'enveloppe diminue de manière importante, incluant une partie liée aux Chaires de Professeurs Junior (CPJ). L'Université d'Angers ignore toujours si ces CPJ seront maintenues en 2025, sachant qu'elle a fait remonter deux dossiers au ministère. Si le dispositif était maintenu, l'établissement ne pourrait en obtenir qu'une seule car le nombre de CPJ ne peut pas être supérieur de plus de 50% par rapport au nombre de poste de PR ouverts. La CPJ ne démarrerait qu'en fin d'année et les dépenses afférentes ne concerneraient qu'un tiers d'année.
- Modulations de service dans le cadre du référentiel : 4 500 € (montant inchangé).
- Prestation externe pour aides au montage de projets : 17 500 € (au lieu de 30 000 € proposés au budget initial). Il faut savoir que tous les collègues qui ont bénéficié de cette prestation ont été lauréats du projet ANR déposé.

Monsieur TAILLEFAIT trouve qu'il est toujours inquiétant de verser de l'argent public, qui manque cruellement dans les universités, à des prestataires externes.

Madame CAMUS explique qu'il s'agit d'accompagner uniquement les chercheurs qui le souhaitent, pour les aider à obtenir un financement ANR, qui induit une récupération de frais de gestion. Elle ajoute que ce complément de soutien a été apprécié des bénéficiaires et permet un retour sur investissement.

Monsieur MARIE DIT CHIROT s'interroge sur les compétences de ces bureaux d'études que l'Université d'Angers n'aurait pas en interne.

Madame CAMUS identifie la question du temps et de la disponibilité. Elle-même a bénéficié de ce dispositif sachant qu'elle avait besoin d'un expert sur les projets européens

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

pour finaliser son projet. Ces conseils ont été véritablement pointus et cet expert a pu répondre à toutes les questions qu'elle se posait.

Monsieur MARIE DIT CHIROT souligne que quelques collègues ont aussi pu relire un projet qu'il avait monté l'année dernière, ce qui n'a engendré aucune dépense à l'établissement. Il s'interroge réellement sur la plus-value des compétences de ce type de bureaux d'études qui ont des tarifs particulièrement élevés, dans un contexte budgétaire contraint.

Madame CAMUS explique que l'objectif, à terme, est de supprimer cette ligne dans le budget de la recherche et de valoriser du temps pour les collègues qui effectuent ce travail de relecture et d'accompagnement via des décharges d'enseignement. Ce projet est inscrit dans le cadre du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) qui a été transmis à la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP). Elle ajoute que des collègues ont déjà fait une demande pour être accompagnés par un expert en 2025, ce qui fait qu'elle n'est pas favorable pour supprimer dès maintenant cette ligne.

Monsieur LAGARCE estime que ces collègues ignorent aussi que des ressources sont disponibles en interne pour relire leur projet. La solution serait de leur proposer un accompagnement en interne et, en l'absence de solutions, de recourir à un prestataire externe. La problématique de l'université est de faire systématiquement appel à l'extérieur alors qu'elle dispose de ressources en interne et ce point soulève des questions, d'autant plus dans la situation actuelle qui est réellement préoccupante, où il est demandé à tous les agents des efforts.

Madame CAMUS pense que cet accompagnement en interne se fait très naturellement au sein de certaines SFR, ce qui est moins le cas pour d'autres. Elle précise aussi que le montant de cette ligne est pratiquement divisé par deux. Enfin, l'Université n'a pas les moyens pour valoriser les agents en interne pour réaliser ce travail. De plus, les collègues qui ont sollicité cet accompagnement sont ceux qui n'ont pas trouvé, dans leur domaine disciplinaire, un expert en interne pour relire, voire compléter leur projet.

Monsieur AMIARD trouve qu'il n'y a aucun sens à opposer le privé et le public. Les études bâtimentaires sont par exemple réalisées par des prestataires privés. Il entend que l'Université d'Angers a des compétences en interne au niveau de la recherche mais ne les a peut-être pas toutes non plus.

Monsieur TAILLEFAIT assure que la discussion ne porte que sur la recherche et les prestations pour aide au montage de projet. Il faudrait éviter de caricaturer les propos des membres de la Commission de la recherche.

Monsieur FASQUEL donne l'exemple de la SFR MathSTIC qui avait mis en place un retour d'expérience c'est-à-dire que tous les collègues qui avaient obtenu un projet ANR venaient présenter le déroulé du parcours et les écueils à éviter. Certains étaient aussi experts à l'ANR pour expertiser les dossiers, ce qui est certainement plus utile que de recourir à un cabinet externe qui n'a pas l'expertise scientifique sur le fond du dossier. Il reste donc assez dubitatif sur l'apport envisagé.

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

Madame GIRAULT informe que seuls les collègues de l'Université d'Angers, coordinateurs d'un projet qui arrive en phase 2 de l'ANR mais qui a été recalé, sont éligibles à ce dispositif, ce qui réduit le nombre de candidats possibles. Une aide leur est en effet proposée pour redéposer un projet en phase 1 l'année suivante, à hauteur de 2 000 €. Si le projet passe une nouvelle fois en phase 2, un accompagnement leur est aussi proposé pour augmenter les chances de réussite, à hauteur de 5 000 €. Madame GIRAULT comptabilise une dépense de l'ordre de 31 000 € via les aides apportées, ce qui a généré 57 000 € de frais de gestion pour l'Université d'Angers. Les cabinets externes sont sollicités via la règle des trois devis et ceux-ci sont choisis en fonction des thématiques qui relèvent du porteur de projet.

Madame CAMUS reconnaît que la SFR MathSTIC est particulièrement performante sur l'aspect entraide et relecture, ce qui n'est pas forcément le cas partout pour l'instant. Les collègues demandeurs d'un accompagnement doivent apporter des arguments et ne sont accompagnés qu'après étude. En tout état de cause, elle a bien entendu les propos des membres de la Commission de la recherche qui souhaitent l'arrêt de ce dispositif mais elle trouverait dommage de pénaliser les chercheurs qui voudraient en bénéficier en 2025.

Monsieur MARIE DIT CHIROT suggère d'orienter les collègues en interne. Il indique, par exemple, qu'il a pu être accompagné par une collègue au sein de la SFR CONFLUENCES, ce qui prouve que ce type de compétences peut exister en interne. Une aide lui avait été proposée via un bureau d'études, ce qu'il avait refusé. En revanche, il est favorable qu'un coup de pouce financier soit octroyé aux collègues qui déposent des projets.

Monsieur LAGARCE signale que plusieurs collègues de la SFR ICAT sont présents dans les jurys d'ANR, et ceux-ci sont disponibles pour relire des projets déposés par des enseignants-chercheurs de l'Université d'Angers. Sa proposition serait de limiter autant que possible le recours à des prestataires externes en sollicitant en priorité les collègues en interne lors d'un montage de projet. Il estime que cette économie serait bienvenue pour l'établissement alors que tous les collègues font énormément d'efforts en termes budgétaires.

Madame CAMUS assure que cette enveloppe est réduite au minimum et il sera ensuite question de mettre en place un autre dispositif en interne financé via le COMP. Pour autant, elle estime qu'il sera compliqué de mobiliser des experts en interne sur tous les projets montés par les collègues de l'Université d'Angers.

- Plan Pluriannuel d'Investissement : 0 € (au lieu de 40 000 € proposés au budget initial). Le PPI sera dorénavant supporté par l'établissement.
- Appel à projet Université d'Angers, colloque : 20 000 € (montant inchangé). Les dépenses ont déjà été engagées puisque l'appel a été lancé.
- Appel à projet Université d'Angers, sciences participatives et diffusion de la culture scientifique, technique et innovation : 40 000 € (au lieu de 55 000 € proposés au budget initial). Un montant de 40 000 € a été inscrit dans le cadre du dialogue de performance pour un appel à projet porté par le vice-président valorisation-innovation-partenariats qui vise à accompagner financièrement des projets de ce type. La somme de 15 000 € a été retirée, partant du principe qu'il n'y aura pas d'autres actions sur ces thématiques.
- Internationalisation, Mobilités internationale pour la recherche : 80 000 € (montant inchangé). La première session a été lancée, avec un engagement de 52 000 € et

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

la seconde session pourrait être annulée, mais cela signifierait l'arrêt de mobilités possibles pour la fin de l'année 2025. Or, ces projets se préparent souvent un an à l'avance et le bureau propose de maintenir cette enveloppe. La question peut en revanche se poser pour l'année 2026.

- Internationalisation, Aides aux cotutelles : 20 000 € (montant inchangé). Pour rappel, il y a un apport de 1 000 € lors de la signature de la convention, puis 2 500 € à la fin de la thèse destinés à l'aide à la soutenance.
- Internationalisation, Accueil des étudiants internationaux : 25 000 € (montant inchangé). Il semble difficile de supprimer cette ligne, sachant que des engagements ont été actés.
- Adhésions recherche, Presses Universitaires de Rennes (PUR) / The Conversation : 38 000 € (montant inchangé) : une étude a été lancée. Cette enveloppe permet de financer des publications aux PUR pour 8 ouvrages spécialisés en SHS.
- Adhésions recherche, autres adhésions : 29 075 € au lieu de 30 575 € proposés au budget initial). Toutes les adhésions ont été étudiées une par une, dont certaines sont déjà engagées, et des questions seront éventuellement à se poser par la suite. Il faut savoir que les unités de recherche et/ou les SFR sont responsabilisées dans le cadre des adhésions, ce qui aboutit à des cofinancements DRIED / unités de recherche ou SFR. Or, il y avait une adhésion au Gérontopôle pour laquelle il n'y avait pas de cofinancement par la SFR ICAT, et un rapprochement s'est opéré avec son directeur qui a accepté de cofinancer cette adhésion à hauteur de 1 000 €, ce qui baisse d'autant la part DRIED.

Monsieur MARCHAUD a appris récemment que le dispositif de prêt entre bibliothèques (PEB) était stoppé par la BU, à priori à titre temporaire. Or, les étudiants et doctorants en droit ne peuvent pas travailler sans ce dispositif étant donné que la BU de Saint-Serge est peu fournie en documentation et ressources.

Madame CAMUS explique que la BU a essuyé les mêmes coupes budgétaires drastiques qui touchent les ouvrages et revues papier puisqu'il n'y a pas eu de nouvelles acquisitions, mais aussi le numérique.

Monsieur TAILLEFAIT ne sait pas si cet arrêt du PEB (prêt entre bibliothèques) est lié aux difficultés temporaires de trésorerie, à l'absence de budget au niveau national, ou à des économies réalisées dans le cadre du budget de la documentation. Il informe que deux de ses doctorants sont bloqués dans l'avancement de leurs recherches pour cette raison. Beaucoup de ressources numériques sont encore payantes en droit, et les collègues ont donc besoin d'avoir accès à des ouvrages et de recourir au PEB. Lorsque des ouvrages sont détruits à la BU, la moindre des choses serait aussi de prévenir les enseignants et les doctorants.

Madame CAMUS ajoute que la BU a aussi été obligée de stopper l'accès à des articles de recherche sur des plateformes pour lesquelles il était encore possible d'arrêter l'adhésion. Ces mesures prises en urgence en fin d'année 2024 entraînent aujourd'hui des répercussions sur les chercheurs puisqu'ils n'ont plus accès à des articles de recherche fondamentaux. Elle reconnaît que cette situation met en difficulté des chercheurs et doctorants.

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

Monsieur CANEVET annonce que les collègues ont aussi perdu leur accès à SciFinder qui est le moteur de recherche indispensable et incontournable pour mener à bien les travaux au sein de son laboratoire.

Monsieur AMIARD pense que la Commission de la recherche doit peser de tout son poids pour faire en sorte d'obtenir une revalorisation du budget accordé à la BU dans le cadre du budget rectificatif.

Monsieur TAILLEFAIT trouve curieux que ce soit le conseil documentaire qui prenne un certain nombre de décisions à ce sujet alors que la Commission de la recherche prend des délibérations sur les instruments nécessaires à la recherche. Il pense qu'une directrice de service support ne devrait pas avoir une capacité décisionnelle dans ce domaine.

Madame CAMUS est complètement d'accord sur le fait que la Commission de la recherche doit se pencher sur cette question.

Madame BUTIN partage le constat effectué par monsieur MARCHAUD puisque les doctorants en LLSH rencontrent les mêmes problématiques. Elle suggère de rédiger un texte ou de voter quelque chose pour aller dans le sens d'une revalorisation du budget de la BU, et souhaite que les élus doctorants de la Commission de la recherche soient systématiquement inclus dans ce genre de discussion.

Madame CAMUS assure qu'un travail sera fait à ce sujet.

- Gestion de la recherche, Valorisation, Études doctorales ; Frais généraux / Communication / Divers : 20 360 € (au lieu de 27 160 € proposés au budget initial). Des frais de missions de personnels et des formations de personnels sont nécessaires. La Galaxie Recherche UA aurait dû être retravaillée, mission qui avait été budgétée à hauteur de 6 800 €, et la proposition est de reporter cette action dans le cadre du prochain contrat qui débutera en 2028. En revanche, la version 2025 de la revue *EfferveSciences* sera bien lancée car il est important que l'établissement communique en interne et en externe sur la richesse des travaux de recherche menés à l'Université d'Angers.
- Gestion de la recherche, Valorisation, Études doctorales ; Valorisation + Pôle doctoral : 50 000 € (montant inchangé).
- Salaires : 28 600 € (au lieu de 63 600 € proposés au budget initial). Il avait été prévu un personnel dans le cadre du programme Fil'Innov. L'Université d'Angers dispose actuellement de trois ingénieurs et il était prévu le recrutement d'un coordinateur, et il a décidé de revenir sur cette orientation.

Suite à ces propositions, il reste une dernière marge d'économies à trouver, de l'ordre de 1 285 €. Madame CAMUS préfère laisser cette dernière ligne, intitulée "reste à ventiler".

Madame GIRAULT explique que l'objectif est d'obtenir des ressources supplémentaires au cours de l'année via des prestations de service et des frais des gestion. La direction de la recherche intégrera ces ressources supplémentaires et cette somme, relativement restreinte, permet de ne pas repasser le budget de la recherche en Commission Recherche.

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

Monsieur AMIARD a pu récupérer des informations sur le PEB et annonce que celui-ci a été suspendu et non arrêté puisque son budget est passé de 25 000 € à 15 000 €. La BU essaie de trouver un nouveau modèle économique, et le sujet d'un abondement de ce budget peut tout à fait être traité en Commission de la recherche selon lui. Le PEB est par ailleurs maintenu en mode articles.

Madame CAMUS propose de faire remonter cette information au vice-président en charge du Conseil d'administration.

Monsieur TAILLEFAIT est particulièrement troublé à la lecture de ce budget aussi dégradé, notamment pour les activités de recherche. Il lui vient à l'esprit un rapport de France Stratégie qui a été publié en décembre dernier. Ce rapport s'intitule "L'attractivité dans la fonction publique". L'intérêt de ce rapport est l'enquête menée auprès des jeunes mais aussi toutes les propositions effectuées. Dans le projet de budget au niveau national, on observe une augmentation du nombre de fonctionnaires de l'État, ce qui correspond à un changement de tonalité. Pour autant, monsieur TAILLEFAIT reste pessimiste puisque la réduction des budgets va engendrer une dégradation du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche qui posera des problèmes d'attractivité. Par ailleurs, le nombre d'inscrits à l'université diminue depuis trois ans, singulièrement en SHS, alors que l'enseignement privé est très attractif. Il semble que les étudiants commencent à fuir les conditions de formation et de recherche proposées à l'Université. Monsieur TAILLEFAIT annonce qu'il s'opposera au budget de la recherche tel qu'il est proposé car il faut faire plus avec toujours moins.

Départ de M. MARIE DIT CHIROT à 16h20, il donne procuration à M. TAILLEFAIT.

Madame CAMUS pense que ne pas voter ce budget consisterait à freiner l'activité de certains chercheurs. Elle ne souhaite pas que le système soit paralysé, d'autant que l'Université d'Angers est déjà suffisamment freinée dans ses activités au quotidien. Elle espère que le budget sera enfin voté au niveau national et que l'établissement pourra voter un budget rectificatif pour retrouver globalement son activité telle que cela était prévu initialement. Elle préfère agir et avancer avec cet espoir.

Monsieur AMIARD estime que l'Université d'Angers restera dans une situation difficile pendant quelques temps. Tout le monde essaie de faire du mieux possible et il faut continuer de se battre parce que les discussions pour la recherche sont aussi menées pour l'immobilier avec le rectorat et la direction de l'immobilier de l'État. Il faut absolument que l'établissement soit solidaire et joue collectif.

Madame CAMUS identifie des signaux positifs et donne l'exemple du soutien de la Région à la recherche. Seules les aides aux congrès d'envergure ont été stoppées, ce qui ne pénalisera l'Université d'Angers que dans une moindre mesure. Tous les autres appels à projet de la Région sont maintenus. L'établissement traverse une crise mais tout n'est pas perdu et il ne faut pas baisser les bras.

Madame SCHMIDT demande si certaines mobilités peuvent être différées pour abonder le budget de la BU par exemple. Elle rappelle que certaines mobilités avaient été décalées d'une année lors de la période covid et cette solution pourrait être transitoire. Elle ne remet pas en cause les mobilités mais se demande simplement si toutes sont indispensables.

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

Madame CAMUS explique que les mobilités MIR, première session, ont été analysées par les membres du bureau pour s'assurer de leur nécessité. Elle pense que ces mobilités sont véritablement nécessaires. En revanche, une discussion pourrait avoir lieu pour la seconde session, tout en sachant que certains collègues souhaitent déjà se positionner sur ce dispositif.

Monsieur SECOUE souhaite savoir s'il est possible de diminuer le montant accordé aux nouveaux enseignants-chercheurs qui n'ont pas encore initié un projet Pulsar.

Madame CAMUS reconnaît que cette question s'est posée en bureau mais le problème est que les règles du jeu n'ont pas été transmises en amont. Si les collègues avaient été prévenus, ils n'auraient peut-être pas reporté d'un an leur dépôt de projet Pulsar pour bénéficier des 2 x 5 000 €.

En l'absence d'autres questions, elle propose de procéder au vote.

La Commission de la Recherche approuve avec 26 voix pour et 7 voix contre, la répartition du budget de la Recherche pour 2025.

3. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

La Présidente
de l'Université d'Angers
Françoise GROLLEAU

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes I BP 73532 I 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 I www.univ-angers.fr

4. ANNEXE : diaporama de la séance du 27 janvier 2025

Présidence de l'Université d'Angers
40 rue de Rennes | BP 73532 | 49035 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 96 23 23 | www.univ-angers.fr

Commission recherche

27 janvier 2025

université angers

Ordre du jour

Points soumis au vote :

1. **Procès-verbal de la CR du 02.12.2024**

2. **Prospectives et moyens**
   - Actualisation de la liste des plateaux techniques et plateformes
   - Répartition du budget de la recherche 2025

Points soumis au vote

Procès-verbal

- Procès-verbal de la Commission de la Recherche du 02 décembre 2024 – vote

VOTE

Liste des plateaux et plateformes

Actualisation de la liste des plateaux techniques et plateformes de l'UA entrant dans le cadre général des prestations de service applicable au 01.01.22

- Fermeture plateforme LENTIVEC
- Changement de nom de COMIC qui devient HIMIC

Pour rappel

CR 4 avril 2022 : 2 délibérations avant passage en CA

- Validation du cadre général des prestations de services au 1° janvier 2022
- Liste des plateaux et plateformes - modalités d'application

Définition Plateaux Techniques et Plateformes:

Les **Plateaux (PT) et Plateformes (PF)** résultent d'un regroupement cohérent d'équipements spécifiques et de compétences associées susceptibles de proposer des prestations de services à destination des unités de recherche de l'UA et de partenaires externes.

Tous les plateaux et plateformes de l'Université sont rattachés à une SFR.

La différence repose sur **l'ouverture aux partenaires extérieurs** :

- Pour les **plateaux** la **priorité** est donnée **aux demandes internes à la SFR**, l'ouverture aux partenaires externes est possible.
- Pour les **plateformes**, toutes les **demandes internes et externes** sont **traitées de façon indifférenciée** entre les utilisateurs.

SFR ICAT
Plateforme Lentivec

- Démission de Guillaume PODEVIN, responsable scientifique de la Plateforme en juin 2024.
- Mise en place d'un appel à candidatures (DL = 25 sept 2024).
- Déclaration d'intention de Damien LUQUE PAZ et Charline MIOT reçue le 24 sept 2024, rétractées le 2 octobre 2024.
- Pas de succession à la direction de Lentivec.
- Information en SFR ICAT le 24.10.2024.
- Information à BGO sur arrêt activité et absence de direction de la PF le 5/11/2024.
- Retrait du label BGO acté en conseil d'administration BGO le : 13/11/2024.

Proposition : fermeture de la plateforme Lentivec

université angers

LISTE DES PLATEAUX (PT) ET PLATEFORMES (PF) entrant dans le cadre général des prestations de service

SFR	Type	Nom	*Désignation*
ICAT	**PF**	**PRISM**	***Imagerie et spectroscopie multimodale***
	PT	PRIMEX	*Radiobiologie et imagerie expérimentale*
	PT	SCIAM	*Imageries et analyses microscopiques*
	PT	PACEM	*Analyse cellulaire et moléculaire*
	~~**PF**~~	~~**LENTIVEC**~~	~~***Production de vecteurs lentiviraux***~~
	PF	**SynNanoVect**	***Plateforme de production de vecteurs de synthèse et vectorisation de biomolécules***
	PT	SCAHU	*Animalerie hospitalo-universitaire*
QUASAV	PT	ANAN	*Analyses acides nucléiques*
	PT	IMAC	*Imagerie cellulaire*
	PT	PHYTO	*Analyses phytochimiques*
	PT	~~**COMIC**~~ **HIMIC**	~~***Collection microorganismes***~~ ***High throughput Microbiology Hors cadre en gestion INRAE***
	PF	**PHENOTIC**	***Phénotypage des semences et des plantes Hors cadre en gestion INRAE***
MATRIX	PT	CARMA	*Caractérisation de matériaux fonctionnels*
	PT	CRISTAL	*Analyse thermique et de cristallographie*
	PT	LASIMA	*Lasers et imagerie*
	PT	ASTRAL	*Analyse structurale moléculaire*
CONFLUENCES	**PF**	**USERLAB**	***Plateforme d'analyse du comportement P2AC***

POUR VOTE

Répartition du budget 2025

Budget prévisionnel 2025

CR 02/12/2024 → **CA 19/12/2024**

Besoin initial	*Voté (-20%) sous réserve validation CA*	*Voté*
Total : 2 352 791 €	**Total : 1 882 233 €**	**Total : 1 858 200 €**

Répartition envisagée
- Crédits Sc. : 1 598 956 €
- Autres : 753 835 €

Crédits scientifiques votés
1 279 092 €

Crédits scientifiques installés
1 271 450 €
➔ Autres : 586 750 €

À RÉPARTIR

Besoin initial :	753 835 €
Enveloppe disponible (CA) :	586 750 €
Différence = Economies à réaliser :	**167 085 €**

Volet Crédits scientifiques | Dotations
1 331 450 €

Déjà voté en CR du 2 décembre 2024

OBJET	BI 2025 voté CR 02/12/2024	Crédits scientifiques installés après ajustements *
Dotation Unités de recherche, SFR	**1 279 092 €***	**1 271 450 €***

*** Ecart par rapport à la CR du 02/12/2024 lié au calcul réel appliqué (au lieu des -20 % stricts) à chaque structure de recherche (ex : impossibilité d'appliquer -20% à la MSH Ange Guépin, participations aux SFR calculées sur les dotations globales Ua+ONR, avances à régulariser …)*

A répartir :

OBJET	BI 2025 proposé CR 02/12/2024	Proposition BCR 13/01/2025	*Economie*
Dotation Collège doctoral	48 000 €	60 000 €	*+ 12 000*

Dans l'attente d'un possible BR

Volet Soutien de programmes | aide aux laboratoires 177 000 €

Dans l'attente d'un possible BR

OBJET	BI 2025 proposé CR 02/12/2024	Proposition BCR 13/01/2025	*Economie*
Fonds d'intervention	80 000 €	**60 000 €**	*- 20 000*
Nouveaux arrivants Campagne 2025 (entrés en sept 2024). Levier Pulsar	75 000 €	**80 000 €**	*+ 5 000*
Cofinancements UA sur projets sur projets structurants	55 000 €	**15 000 €**	*- 40 000*
Modulations de service dans le cadre du référentiel	4 500 €	4 500 €	*0*
Presta externe pour aides au montage de projets	30 000 €	**17 500 €**	*-12 500*
Plan Pluriannuel d'Investissement	40 000 €	**0 €**	*-40 000*

Volet Soutien de programmes | AAP et internationalisation
185 000 €

Dans l'attente d'un possible BR

OBJET	BI 2025 proposé CR 02/12/2024	Proposition BCR 13/01/2025	*Economies*
AAP UA			
Colloques	20 000 €	20 000 €	*0*
Sciences participatives et DCSTI	55 000 €	**40 000 €**	*-15 000*
INTERNATIONALISATION			
MIR	80 000 €	80 000 €	*0*
Aide aux cotutelles	20 000 €	20 000 €	*0*
Accueil étudiants internationaux	25 000 €	25 000 €	*0*

Volet Budget Général
164 750 €

Dans l'attente d'un possible BR

OBJET	BI 2025 proposé CR 02/12/2024	Proposition BCR 13/01/2025	Economie
Adhésions recherche			
PUR / The Conversation	38 000 €	38 000 €	0
Autres Adhésions	30 575 €	**29 075 €**	- 1 500
Gestion de la recherche, Valorisation, Etudes doctorales			
Frais généraux / Communication / Divers	27 160 €	**20 360 €**	- 6 800
Valorisation + Pôle doctoral	50 000 €	50 000 €	0
Salaires	63 600 €	**28 600 €**	- 35 000
Reste à ventiler		-1 285 €	1 285
TOTAL PREVISIONNEL GLOBAL	**2 352 891 €**	**1 858 200 €**	**167 085**

POUR VOTE

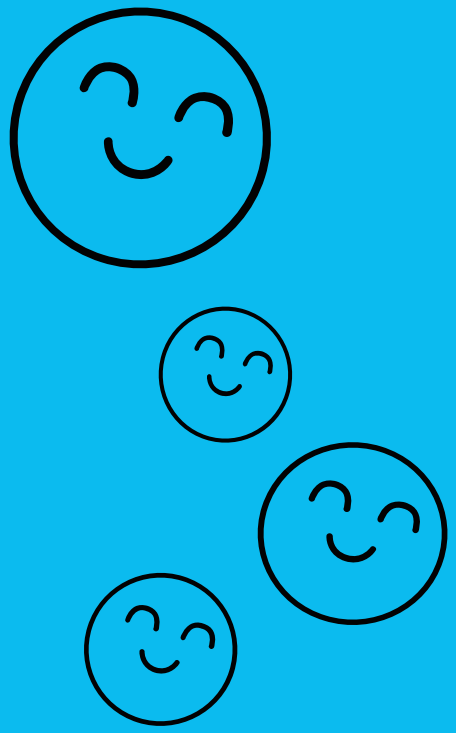

Calendrier des prochaines séances de la CR

Dates	Horaires
Lundi 3 mars 2025	14h30
Lundi 28 avril 2025	14h30
Lundi 30 juin 2025	14h30

Merci !